

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	8
Votants	44



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 036 C3

Séance du 6 avril 2022

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET ANNEXE DE L'ATELIER-RELAIS

L'an deux mille vingt-deux le six avril à 18 heures 30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des Fêtes de Vallière, au nombre de 36 sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 30 mars 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy ; BAUCULAT Annick ; COLLET-DUFAYS Céline ; DUCOURTIOUX Stéphane ; DUGAUD Isabelle ; MOINE Michel ; ROGER Thierry ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DURAND Serge ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

DEBAENST Catherine à CHEVREUX Laurence ; BOUQUET Benjamin à DUGAUD Isabelle ; HAGENBACH Nadine à DUGAUD Isabelle ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; ROUGIER Bernard à DUCOURTIOUX Stéphane ; TERNAT Didier à BERTIN Valérie ; BONIFAS Marina à PRIOURET Denis ; FOUGERON Roger à LEGER Jean-Luc.

ETAIT ABSENT EXCUSEE : LABOURIER Dominique

Valérie BERTIN présente le budget annexe de l'Atelier-relais.

Constatant que le Compte Administratif du budget annexe Atelier-relais présente :

1. un excédent cumulé de fonctionnement de : 2 997,95 €

2.	un excédent cumulé d'investissement de :	11 709,40 €
3.	soit un solde des restes à réaliser de :	0,00 €
4.	un besoin de financement d'investissement (2+3) :	0,00 €

Le Conseil communautaire DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement (1) comme suit :

- à titre obligatoire : au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (4), la somme de 0,00 €
- le solde disponible (1-4), soit 2 997,95 €, sera affecté comme suit :
 - en affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : 0,00 €
 - et en excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 2 997,95 €

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

20 AVR. 2022

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

